

RÉSUMÉ SPÉCIFIQUE POUR LE PROSPECTUS DE CROISSANCE DE L'UNION

(conformément à l'Annexe 23 du Règlement Délégué (UE) 2019/980 de la Commission)

SECTION 1 – INTRODUCTION		
1.1	ISIN	CH1376324914
1.2	Coordonnées de l'Émetteur	DeXentra GmbH Landis + Gyr-Strasse 1, 6300 Zoug, Suisse
	LEI	50670069463VM690ML91
1.3	Autorité compétente	Finanzmarktaufsicht Liechtenstein (FMA) Landstrasse 109, LI-9490 Vaduz Tel: +423 236 7373; Fax: +423 236 7374; Email: info@fma-li.li
1.4	Date d'approbation	28 février 2025
1.5	Avertissements	
1.5.1	<p>a. Le résumé doit être lu comme une introduction au prospectus de croissance de l'Union et toute décision d'investir dans les valeurs mobilières concernées doit être fondée sur un examen par l'investisseur du prospectus de croissance de l'Union dans son ensemble;</p> <p>b. L'investisseur peut perdre tout ou partie du capital investi;</p> <p>c. Lorsqu'une action concernant l'information contenue dans le prospectus de croissance de l'Union est intentée devant un tribunal, l'investisseur plaignant est susceptible, en vertu du droit national des États membres, de devoir supporter les frais de traduction du prospectus de croissance de l'Union avant le début de la procédure judiciaire;</p> <p>d. Une responsabilité civile n'incombe qu'aux personnes qui ont présenté le résumé, y compris sa traduction, mais seulement si, lorsqu'il est lu en combinaison avec les autres parties du prospectus de croissance de l'Union, le contenu du résumé est trompeur, inexact ou incohérent ou ne fournit pas les informations clés permettant d'aider les investisseurs lorsqu'ils envisagent d'investir dans ces valeurs mobilières;</p> <p>e. L'investisseur est sur le point d'acquérir un produit qui n'est pas simple et peut être difficile à comprendre.</p>	

SECTION 2 – INFORMATIONS CLÉS SUR L'ÉMETTEUR		
2.1	Qui est l'émetteur des valeurs mobilières ?	
	L'Émetteur ("Issuer") est DeXentra GmbH, dont le siège social est à Zoug et l'adresse est Landis + Gyr-Strasse 1, 6300 Zoug, Suisse. L'Émetteur est inscrit au registre du commerce de Zoug sous le numéro CHE-410.926.349.	
2.1.1	Informations concernant l'Émetteur	<i>Forme juridique</i> Société à responsabilité limitée (<i>Gesellschaft mit beschränkter Haftung, GmbH</i>) ; droit applicable : droit Suisse ; pays de constitution : Suisse. DeXentra GmbH devrait être transformée en société anonyme (<i>Aktiengesellschaft, AG</i>) au cours du 1er trimestre 2025.

		<p><i>Activités principales</i> L'Émetteur exerce, directement ou par l'intermédiaire de filiales, des activités d'exploration, d'extraction et de vente de pétrole brut et de gaz naturel.</p> <p><i>Actionnaire(s) de contrôle</i> Johannes Bitschnau Kuri (56 %), Mario Ammann (34 %), Christoph Schmuck (10 %).</p> <p><i>Directeur général (ou équivalent)</i> Johannes Bitschnau Kuri.</p>
2.2	Quelles sont les informations financières clés concernant l'émetteur ? L'Émetteur a été constitué le 20 novembre 2023 et a déposé une demande de prolongation de son premier exercice social jusqu'au 31 décembre 2024 conformément à l'art. 76 al. 3 de la loi cantonale de Zoug sur l'imposition. Pour cette raison, aucune information financière historique n'est disponible à la date du présent Prospectus. Toutefois, l'Émetteur applique les normes comptables prévues par le droit Suisse.	
2.2.1	L'exigence d'informations comparatives relatives au bilan sera satisfaite en présentant les informations du bilan de fin d'exercice.	
2.3	Quels sont les principaux risques propres à l'Émetteur ?	
2.3.1	<p><i>Principaux risques propres à l'Émetteur</i></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. L'Émetteur est une société en phase de démarrage, sans antécédents opérationnels ni données financières, ce qui rend difficile pour les investisseurs d'évaluer son activité et ses perspectives futures. Le succès de l'Émetteur est incertain et dépend de sa capacité à surmonter les défis typiques des jeunes entreprises dans le secteur du pétrole et du gaz, un secteur concurrentiel et nécessitant d'importants capitaux. 2. Les fluctuations de prix du pétrole brut et du gaz naturel peuvent avoir un impact considérable sur les revenus de l'Émetteur et sur la valeur des Jetons ("Tokens"), étant donné que les activités commerciales et la valeur des actifs de l'Émetteur sont étroitement liées à ces prix de matières premières. 3. Des événements géopolitiques tels que des conflits, des sanctions ou des catastrophes peuvent perturber la logistique, les chaînes d'approvisionnement et la demande d'énergie, ce qui peut affecter l'activité de l'Émetteur et la valeur des Jetons. 4. L'incertitude géologique dans l'exploration pétrolière et gazière peut conduire à des puits non productifs et à des estimations inexactes des ressources récupérables, ce qui est susceptible d'avoir un impact négatif sur l'activité de l'Émetteur et sur la valeur des Jetons. 	

	<p>5. Des retards ou des problèmes dans l'achèvement des projets de production pétrolière peuvent réduire les volumes de production et affecter négativement la valeur des Jetons.</p> <p>6. Des changements fréquents et importants dans la réglementation pétrolière et gazière peuvent entraîner des défis juridiques et opérationnels pour l'Émetteur, impactant potentiellement son activité, sa situation financière et ses opérations.</p> <p>7. Les états financiers de l'Émetteur peuvent ne pas être audités et, même s'ils le sont, ils peuvent ne pas respecter les normes internationales telles que U.S. GAAP ou IFRS, ce qui réduirait la transparence et la confiance des investisseurs.</p> <p>8. Les activités menées sur des marchés émergents exposent l'Émetteur à l'instabilité politique, à la volatilité économique et à l'incertitude réglementaire, qui peut avoir un effet négatif sur ses performances financières et sa stabilité, pouvant potentiellement entraîner des rendements plus faibles pour les investisseurs.</p>
--	---

SECTION 3 – INFORMATIONS CLÉS SUR LES VALEURS MOBILIÈRES	
3.1	Quelles sont les principales caractéristiques des valeurs mobilières ?
3.1.1	Informations concernant les valeurs mobilières
a)	<p>Catégorie et nature</p> <p>Titre de créance représenté par des jetons numériques en vertu desquels les Détenteurs ("Holders") d'OilXCoins disposent d'une créance conditionnelle à l'encontre de l'Émetteur liée à la valeur d'actifs associés au pétrole / gaz naturel, ce qui devrait offrir aux investisseurs une exposition à la chaîne de valeur de ces actifs.</p> <p>Les OilXCoins seront représentés par les Jetons et émis sous forme de droits-valeurs inscrits, conformément à l'article 973d du Code des obligations suisse.</p>
b)	<p>Monnaie, dénomination, nombre de valeurs mobilières émises et échéance</p> <p><i>Monnaie</i> USD</p> <p><i>Dénomination</i> 1 OilXCoin. L'investissement minimum est de 100 OilXCoin.</p> <p><i>Nombre</i> 100 millions de Jetons, dont jusqu'à 60 millions sont soumis à l'Offre ("Offering").</p> <p><i>Échéance</i> Les OilXCoins peuvent être résiliés (i) tous les 15 ans à l'initiative de l'Émetteur, (ii) par un vote favorable de plus de 90 % des Détenteurs Concernés ayant approuvé ladite Résiliation ("Termination"), où "Détenteurs Concernés" ("Relevant Holders") désigne tous les Détenteurs qui ne sont pas l'Émetteur, ni ses administrateurs, employés ou</p>

		<p>actionnaires actuels, ou (iii) automatiquement en cas de défaut, ce qui signifie alternativement (x) que l'Émetteur est insolvable, en faillite ou incapable de payer ses dettes, ou cesse ou suspend généralement le paiement de ses dettes, propose un arrangement ou un sursis avec ou au bénéfice des créanciers concernés à l'égard de ses dettes, ou un moratoire est convenu ou déclaré à l'égard de la totalité ou d'une partie substantielle des dettes de l'Émetteur, ou (y) l'Émetteur est placé sous administration, ou une résolution valide est adoptée pour la liquidation ou la dissolution de l'Émetteur et cette ordonnance ou résolution n'est pas levée ou annulée dans un délai de 90 jours, ou l'Émetteur cesse d'exercer la totalité ou une partie substantielle de son activité ou de ses opérations, sauf dans le cadre d'une fusion, d'une consolidation ou de toute autre forme de regroupement avec une autre société ou dans le cadre d'une restructuration, et ladite autre ou nouvelle société assume toutes les obligations contractées par l'Émetteur en lien avec les OilXCoins.</p>
c)	<p>Droits attachés aux valeurs mobilières</p>	<p><i>Droits financiers</i></p> <p>En cas de survenance d'une Résiliation, l'Émetteur sera tenu de verser un montant aux Détenteurs (la "Créance Conditionnelle" ou "<i>Contingent Claim</i>"), le montant de laquelle sera, au choix de l'Émetteur, soit :</p> <ol style="list-style-type: none"> a. Le produit net de l'aliénation effective des Actifs Concernés ("<i>Relevant Assets</i>"), étant entendu que si l'Émetteur choisit cette option, il devra déployer tous les efforts possibles pour aliéner les Actifs Concernés (ou faire en sorte qu'ils soient aliénés) dans un délai de six mois à compter de la résolution. Une fois la totalité ou une partie significative des Actifs Concernés aliénée, l'Émetteur distribuera le produit net de cette aliénation aux Détenteurs. Le « produit net » correspond au produit de l'aliénation des Actifs Concernés après : <ul style="list-style-type: none"> - les impôts dus par DeXentra; et - le désintéressement de tous les autres créanciers de DeXentra (y compris les employés, administrateurs et dirigeants). b. Un montant correspondant à la valeur des Actifs Concernés, selon une évaluation par un expert indépendant et réputé engagé par l'Émetteur afin d'évaluer les Actifs Concernés et de verser aux Détenteurs le montant auquel l'expert évalue les Actifs Concernés, après déduction de tous impôts dus par DeXentra en lien avec ce paiement.

		<p><i>Modalités de paiement</i></p> <p>Chaque Détenteur aura droit à une fraction, le cas échéant, du Produit Net Concerné ("<i>Relevant Net Proceeds</i>") ou de la Valeur Net Concernée ("<i>Relevant Proceeds Valuation</i>"), calculée au prorata, sur la base du pourcentage du nombre total d'OilXCoins en circulation détenus par ce Détenteur.</p> <p><i>Droits de gouvernance</i></p> <p>Les Détenteurs ne disposent d'aucun droit de gouvernance à l'égard de l'Émetteur ou des Actifs Concernés.</p>
d)	Rang relatif des valeurs mobilières dans la structure du capital de l'Émetteur en cas d'insolvabilité, y compris, le cas échéant, des informations sur le degré de subordination des valeurs mobilières	L'OilXCoin constitue des obligations directes, inconditionnelles, et non garanties de l'Émetteur. Les OilXCoins sont subordonnés aux Passifs Concernés (" <i>Relevant Liabilities</i> "), tels que définis dans les Conditions (" <i>Terms and Conditions</i> "). Les OilXCoins occupent en tout temps un rang pari passu sans aucune préférence entre eux. Les obligations de paiement de l'Émetteur en vertu des Conditions occupent en tout temps au moins le même rang que toutes ses autres obligations non garanties et non subordonnées présentes et futures de l'Émetteur de la même seniorité, à l'exception de toute préférence prévue par une disposition de droit impérative.
e)	Le cas échéant, la politique de dividende ou de distribution	L'OilXCoin ne procure aucun rendement fixe, ni périodique ni en cas de survenance d'une Résiliation. En cas de survenance d'une Résiliation, les détenteurs d'OilXCoins peuvent exercer les droits financiers résumés dans la section « Droits attachés aux valeurs mobilières » ci-dessus. L'exercice de ces droits financiers peut entraîner un versement aux détenteurs d'OilXCoin, bien qu'il n'existe aucune garantie que les détenteurs d'OilXCoins recevront un tel versement.
3.2	Où les tires seront-ils négociés ?	
3.2.1	<p>Avant l'Offre, il n'existait pas de marché pour les Jetons. L'Émetteur étudie la possibilité de faire coter ou admettre les Jetons à la négociation sur un marché réglementé, bien qu'il n'existe aucune garantie qu'une telle cotation ou admission se concrétise.</p> <p>Les OilXCoins sont généralement librement transférables après les vingt premiers jours de la période d'offre, durant lesquels les Détenteurs seront contractuellement empêchés de transférer leurs OilXCoins à un tiers.</p>	
3.3	Aucune garantie n'est attachée aux valeurs mobilières.	
3.4	Quels sont les principaux risques propres aux valeurs mobilières ?	
3.4.1	<p><i>Principaux risques propres aux Jetons</i></p> <p>a. Les Détenteurs des Jetons OilXCoin ne détiennent aucun droit de propriété ni de gouvernance sur l'Émetteur ou ses actifs, seulement un droit limité de mettre fin aux Conditions des OilXCoins et de recevoir un</p>	

	<p>paiement lié à la valeur des Actifs Concernés. Ce droit de Résiliation est comparable aux droits des actionnaires sur le produit de liquidation, mais ne confère aucune influence sur la gestion des actifs.</p> <p>b. L'Émetteur peut contracter une dette importante et utiliser les Actifs Concernés comme garantie, ce qui pourrait réduire le produit net disponible pour les Détenteurs de Jetons en cas de résiliation. Cette dette pourrait potentiellement diminuer les fonds disponibles pour la distribution aux Détenteurs, leur laissant peu ou rien du tout.</p> <p>c. Le paiement aux Détenteurs en cas de résiliation est incertain et peut ne pas refléter la valeur réelle des Actifs Concernés, notamment en raison de la difficulté de leur vente et de la dépendance à l'égard d'évaluations par des tiers. En outre, les Détenteurs ne seront payés qu'après que tous les autres créanciers auront été désintéressés, ce qui peut laisser peu ou pas de fonds à distribuer.</p> <p>d. Les Jetons présentent des modalités complexes et non standards, rendant difficile pour les Détenteurs d'évaluer avec précision les rendements potentiels et les risques. Les méthodes d'évaluation courantes peuvent ne pas être efficaces, créant des incertitudes quant au moment et au montant éventuel d'un versement.</p> <p>e. Les Jetons sont gérés par le biais d'un <i>smart contract</i> sur la blockchain Ethereum, qui peut comporter des failles ou des <i>bugs</i> susceptibles de nuire aux Détenteurs ou de porter atteinte à la fonctionnalité des Jetons. Si le <i>smart contract</i> échoue, l'Émetteur peut annuler et réémettre les Jetons, compliquant ainsi le transfert et l'exercice des droits associés.</p> <p>f. Un remplacement de l'Émetteur pourrait entraîner un traitement fiscal défavorable, la suspension des droits des Détenteurs, un risque accru de défaut de l'Émetteur Remplaçant, ainsi que des répercussions juridiques, politiques et économiques moins favorables dans la nouvelle juridiction. Ces changements pourraient augmenter le risque global pour les Détenteurs.</p>
--	---

SECTION 4 – INFORMATIONS CLÉS SUR L'OFFRE DE VALEURS MOBILIÈRES AU PUBLIC	
4.1	Selon quelles conditions et selon quel calendrier puis-je investir dans cette valeur mobilière ?
<p><i>Période d'offre</i></p> <p>La période d'offre commencera le 20 mars 2025 (UTC 13:00) et restera ouverte pour une durée indéterminée jusqu'à sa clôture décidée par l'Émetteur ou au plus tard à la fin d'une période d'un an à compter de la date d'approbation du présent prospectus de valeurs mobilières par la FMA Liechtenstein.</p> <p><i>Marchés cibles</i></p> <p>En principe, cette valeur mobilière est proposée au public dans l'ensemble de l'EEE et en Suisse. Au départ, les principaux marchés cibles sont : Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Danemark, Espagne, France, Irlande, Italie, Liechtenstein, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie et Suède. D'autres notifications à l'intérieur de l'EEE pourront être soumises à une date ultérieure.</p>	

Prix d'émission

Pendant les vingt (20) premiers jours de l'offre publique, l'OilXCoin sera vendu aux prix fixes indiqués dans le tableau ci-dessous.

Après cette période initiale, le prix sera fixé par la direction de l'Émetteur en fonction de la demande des investisseurs, notamment à partir des retours fournis dans les contrats directs entre l'Émetteur et les investisseurs, et sera publié sur le site <https://oilxcoin.io>.

Le prix maximal sera de 100 USD.

Date	Prix par OilXCoin (USD)	Période (UTC)
20 mars 2025	0,85	13:00 (20 mars) – 12:59 (21 mars)
21 mars 2025	0,85	13:00 (21 mars) – 12:59 (22 mars)
22 mars 2025	0,85	13:00 (22 mars) – 12:59 (23 mars)
23 mars 2025	0,85	13:00 (23 mars) – 12:59 (24 mars)
24 mars 2025	0,85	13:00 (24 mars) – 12:59 (25 mars)
25 mars 2025	0,86	13:00 (25 mars) – 12:59 (26 mars)
26 mars 2025	0,87	13:00 (26 mars) – 12:59 (27 mars)
27 mars 2025	0,88	13:00 (27 mars) – 12:59 (28 mars)
28 mars 2025	0,89	13:00 (28 mars) – 12:59 (29 mars)
29 mars 2025	0,90	13:00 (29 mars) – 12:59 (30 mars)
30 mars 2025	0,91	13:00 (30 mars) – 12:59 (31 mars)
31 mars 2025	0,92	13:00 (31 mars) – 12:59 (1er avril)
1er avril 2025	0,93	13:00 (1er avril) – 12:59 (2 avril)
2 avril 2025	0,94	13:00 (2 avril) – 12:59 (3 avril)
3 avril 2025	0,95	13:00 (3 avril) – 12:59 (4 avril)
4 avril 2025	1,00	13:00 (4 avril) – 12:59 (5 avril)
5 avril 2025	1,00	13:00 (5 avril) – 12:59 (6 avril)
6 avril 2025	1,00	13:00 (6 avril) – 12:59 (7 avril)
7 avril 2025	1,00	13:00 (7 avril) – 12:59 (8 avril)

8 avril 2025	1,00	13:00 (8 avril) – 12:59 (9 avril)
À partir du 9 avril 2025	Prix fixé par la direction de l'Émetteur et publié sur le site de l'Émetteur. Prix maximal par OilXCoin : 100 USD	À partir de 13:00 (9 avril)

Modalités de paiement

Le prix d'émission des OilXCoins doit être réglé (1) en Ethereum, par virement à l'adresse de portefeuille fournie lors du paiement sur le site de l'Émetteur, ou (2) en devise fiduciaire, par virement bancaire sur l'IBAN fourni lors du paiement sur le site de l'Émetteur.

Livraison des OilXCoins

Les OilXCoins seront livrés aux investisseurs dans les trois jours ouvrables qui suivent le paiement du prix d'achat et l'approbation des informations d'identification du client fournies. Les OilXCoins seront émis en tant que droits-valeurs inscrits conformément au droit Suisse, et seront donc émis sous forme de jetons enregistrés sur la blockchain Ethereum. Les OilXCoins seront livrés à l'investisseur sur le portefeuille numérique Ethereum que celui-ci aura indiqué sur le site de l'Émetteur. Les investisseurs auront besoin d'un portefeuille compatible Ethereum pour participer à l'offre et recevoir des OilXCoins.

Acquisition progressive des OilXCoins

Tous les OilXCoins vendus durant les vingt (20) premiers jours de l'offre publique seront soumis à un calendrier d'acquisition progressive en dix étapes. Les Jetons achetés par chaque Détenteur deviendront acquis par tranches de dix pour cent (10 %) chaque mois, à compter du 1^{er} juin 2025, comme illustré dans le tableau ci-dessous.

1er juin 2025	10%
1er juillet 2025	10%
1er août 2025	10%
1er septembre 2025	10%
1er octobre 2025	10%
1er novembre 2025	10%
1er décembre 2025	10%
1er janvier 2026	10%
1er février 2026	10%
1er mars 2026	10%

Produits

L'Émetteur, en tant que *start-up* avec un modèle d'affaires innovant et une proposition de vente unique, ne dispose pas de comparaison directe avec d'autres émetteurs de produits

financiers similaires. Par conséquent, la validation d'estimations de produit brut fondée sur des précédents n'est pas possible.

DeXentra prévoit que l'offre d'OilXCoin génèrera un produit brut d'environ USD 10 000 000 d'ici le 31 décembre 2025. Compte tenu des coûts estimés liés à l'offre, le produit net lié à la vente de l'OilXCoin devrait s'élever à environ USD 9 500 000. Avec ce montant, l'Émetteur prévoit de couvrir durant cette même période des charges opérationnelles et non opérationnelles d'environ USD 4 100 000, incluant notamment les dépenses juridiques, de marketing, de développement, de *compliance*, ainsi que des dépenses en personnel et en infrastructure. Le solde provenant de l'offre sera principalement consacré au financement de l'acquisition de nouveaux baux, à la conclusion de contrats avec des fournisseurs, au développement de nouveaux projets et à la constitution des réserves statutaires légalement requises.

4.2	Pourquoi ce prospectus de croissance de l'Union est-il établi ?
4.2.1	Brève description des raisons de l'offre ainsi que, le cas échéant:
a)	<p><i>Utilisation et montant net</i> et <i>Utilisation des fonds</i></p> <p>Il est actuellement prévu que l'Émetteur utilisera le produit net attendu de l'Offre à des fins générales de l'entreprise. Cela inclut, sans toutefois s'y limiter :</p> <ul style="list-style-type: none"> a. l'acquisition de baux pétroliers et gaziers et/ou le financement de filiales ou coentreprises pour acquérir ces baux ; b. des investissements dans de nouvelles technologies ; c. l'infrastructure et la cyber sécurité ; d. les aspects juridiques / réglementaires ; e. le marketing ; f. les coûts opérationnels. <p><i>Montant de Jetons offert</i> Jusqu'à 60 millions de Jetons sont proposés dans le cadre de cette offre.</p> <p><i>Répartition de l'offre</i> L'offre totale de 100 millions de Jetons est allouée ou réservée comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> a. Titulaires des NFT : 20 millions ; b. Fondateurs (déjà alloués) : 8,2 millions ; c. Premiers supporters (déjà alloués) : 1,58 million ; d. Employés, conseillers, supervision (réservés) : 3,92 millions ; e. Prestataires de services (partiellement réservés) : 3,51 millions ; f. Programmes de recommandation futurs (réservés) : 2,79 millions. <p><i>Site web</i></p>

		<p>Les Jetons seront offerts au public par le biais du site web de l'OilXCoin : https://oilxcoin.io.</p> <p><i>Produits</i></p> <p>L'Émetteur, en tant que start-up avec un modèle d'affaires innovant et une proposition de vente unique, ne dispose pas de comparabilité directe avec d'autres émetteurs de produits financiers similaires. Par conséquent, la validation d'estimations de produit brut fondée sur des précédents n'est pas possible. DeXentra prévoit que l'offre d'OilXCoin générera un produit brut d'environ USD 10 000 000 d'ici le 31 décembre 2025, avec un produit net (après prise en compte des coûts de l'offre) d'environ USD 9 500 000.</p>
b)	Contrat de souscription	L'Émetteur n'a pas conclu de convention de prise ferme.
c)	Conflit d'intérêts	<p>L'Émetteur peut conclure des contrats avec des entreprises dans lesquelles les membres de la direction de l'Émetteur ont un intérêt, comme par exemple Surgitech Inc., et une entreprise prévue aux EAU, ce qui peut donner naissance à des conflits d'intérêt potentiels.</p> <p>Les membres de la direction de l'Émetteur peuvent détenir des OilXCoins, et peuvent avoir accès aux informations non publiques importantes sur les OilXCoins, leur permettant de négocier les OilXCoins à des moments, ou sous des conditions, qui ne sont pas disponibles aux autres détenteurs des OilXCoins.</p>
4.3	Qui est l'offreur et/ou la personne qui demande l'admission à la négociation ?	
L'Émetteur est l'offreur.		